

AR EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

016-211602362-20160408-D_2016_5_2-DE
Reçu le 29/04/2016

délibération :
D_2016_5_2

L' an deux mille seize , le vendredi 08 avril à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 01 Avril 2016

Présents : 19

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 22

**Objet : Modification des statuts
de la Communauté de
Communes Charente Boëme
Charraud**

Pouvoirs :

Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Madame BERTIN Nathalie, Madame COUSSY Stéphanie

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite au déménagement du siège de la Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud, il convient de délibérer pour modifier les statuts et notamment l'article 3. Le siège de la communauté de communes est désormais fixé au 3, Rue du Sergent Sourbé 16 440 ROULLET SAINT ESTEPHE.

Vu l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 novembre 2015 portant modification de ses statuts,
Vu les statuts de la communauté de communes Charente-Boëme-Charraud,

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- D'ADOPTER la modification de statuts de la communauté de communes Charente-Boëme-Charraud.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/04/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 29 AVR. 2016

Le Maire

Michel CARTERET.

